

(N° 119.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 MAI 1908.

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi instituant un Conseil de prud'hommes à Louvain.

(Voir les n^{os} 184, session de 1904-1905, — et 76, session de 1907-1908, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. SIMONIS, Président ; A. COOLS, HENRICOT, KEESEN, MAGIS, DUPRET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi de création d'un Conseil de prud'hommes à Louvain qui vous est soumis, a été voté par la Chambre à l'unanimité de ses membres.

Il se justifie par le développement de l'industrie à Louvain et dans les communes limitrophes.

Le nombre d'ouvriers occupés dans le ressort proposé pour ce Conseil de prud'hommes dépasse six mille.

Votre Commission de l'Industrie et du Travail, après examen, vous propose d'adopter le projet tel qu'il vous est transmis.

Le Rapporteur,
E. DUPRET.

Le Président,
SIMONIS.